

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur LEMAIRE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Danielle TARTAGLIA, M. Clément POINTEAU, M. Frédéric CARRÉ, Mme Jessica VASSEUR, M. Jean-Michel SABAN, Mme Frédérique BOUSSIGNAC, Mme Cécilia CHAIF, M. Jean-Pierre CARRÉ.

Étaient absents excusés : Mme Sandra PICART, Mme Evelyne CALLEJA, Mme Cloria JAOLAZA, M. Alexandre BRETAGNE, M. Fabien CARRÉ, Bertrand LEBLANC.

Étaient absents :

Pouvoirs : Mme Evelyne CALLEJA donnant pouvoir à M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Sandra PICART donnant pouvoir à M. Frédéric CARRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOUSSIGNAC.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,
3. Approbation du rapport de la CLECT,
4. Convention financière avec le SDEY pour étude de dissimulation de réseaux de Oudun,
5. Recours à un avocat pour étude de contrat de mise à disposition de la station-service,
6. Vente des tracteurs (FIAT et SAME),
7. Confirmation accord d'achat des terrains du Faubourg,
8. Diagnostics immobiliers des logements communaux,
9. Contrôle technique des points d'eau incendie,
10. Location chasse des bois communaux route de l'Isle sur Serein,
11. Convention d'enlèvement et valorisation des déchets spécifiques avec « Pénélope association »
12. Demande de démolition d'un abri,
13. Questions diverses.

Date de convocation : le 10 Mars 2023

Date d'affichage : le 21 Mars 2023

Ouverture de séance à 21h40.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Frédérique BOUSSIGNAC est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

3. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Lecture est donnée du rapport de la CLECT après rappel de son rôle. Chaque conseiller(e) l'a reçu préalablement et pu constater la répartition des produits qui tient compte de la

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

modification de celle-ci par l'article 178 de la loi de finances pour 2019 n°2018-1387 du 18 décembre 2018 :

- La validation des attributions de compensations provisoires pour les communes de Châtel-Gérard et Sarry pour 2021,
- Châtel-Gérard, Grimault, Massangis, Joux-la-Ville, Précý-le sec et Sarry pour 2022 et les années suivantes,
- Le principe de répartition de la fiscalité des futures parcs photovoltaïques.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve l'ensemble du rapport de la CLECT à l'unanimité des présents et des représentés.

Le Conseil Municipal charge le maire de signifier cette décision à Madame la Présidente de la CLECT et au Président de la Communauté de Communes du Serein.

4. CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEY POUR ETUDE DE DISSIMULATION DE RESEAUX DE OUDUN

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de dissimulation des réseaux n°23S3001ER DISSIMULATION RUE DE NITRY – HAMEAU DE OUDUN présenté au SDEY pour réalisation en 2023. Ce projet a été inscrit par le SDEY au programme subventionné ARTICLE 8 – dissimulations – 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'étude proposée par le SDEY et son financement selon les termes de la convention financière 23S3001ER qui met à la charge de la commune de 1 928.07 € sur un total de dépenses à 2 754.39 € TTC.

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

5. RECOURS A UN AVOCAT POUR ETUDE DE CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LA STATION-SERVICE

Le Maire explique la complexité du dossier quant à l'élaboration du contrat et pense que le recours à un avocat serait préférable.

Chaque conseiller(e)s ayant reçu la copie de la lettre de mission et après en avoir délibéré vote à l'unanimité des présents et des représentés favorablement au recours de Maître Isabelle FROMENT-MEURICE dans les termes évoqués dans la lettre de mission.

Le Conseil Municipal Charge le Maire ou la 1^{ère} Adjointe de sa mise en application.

6. VENTE DES TRACTEURS (FIAT ET SAME)

L'arrivée des nouveaux tracteurs étant prévue fin avril, la vente du tracteur FIAT et du tracteur SAME est à l'ordre du jour. Le conseil Municipal fixe un prix de 27 000 € pour le SAME et de 8 000 € pour le FIAT. Ces prix peuvent être négociables.

M. Jean-Michel SABAN et le Maire sont chargés de la vente et des démarches administratives correspondantes.

7. CONFIRMATION ACCORD D'ACHAT DES TERRAINS DU FAUBOURG

Suite aux délibérations du 28 Novembre 2022 et du 26 Janvier 2023, le Maire informe qu'il a reçu l'accord des propriétaires, à savoir :

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

- Mme LARCHE Marie-Christine avec les parcelles ZW 200 d'une surface de 67 ares 09 et ZW 260 d'une surface de 18 ares 82, soit un total de 85 ares 91 à 7,50 €, ce qui fait 64 432,50 €.
- Mme LARCHE Marie-Elise avec la parcelle ZW 259 d'une surface de 32 ares 46 à 7.50 €, ce qui fait 24 345 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de ces parcelles au prix de 7.50 € le m², frais de transaction à la charge de la commune et charge le maire ou la 1ere Adjointe de signer tout acte concernant cette transaction qui sera confiée à Maître BOURSIER Lucie à l'Isle-sur-Serein.

8. DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Pour se conformer aux évolutions de la loi, il est nécessaire de faire faire un diagnostic énergétique de toutes les propriétés communales (appartements et locaux commerciaux). Des entreprises ont été contactées.

Le Conseil Municipal après avoir comparé les résultats des offres retient la société AJ58 pour un montant global de 5 850 € TTC.

9. CONTROLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU D'INCENDIE

Face au manque de renseignements de précisions sur la procédure, la question est ajournée au prochain Conseil Municipal.

10. LOCATION CHASSE – BOIS COMMUNAUX DE LA ROUTE DE L'ISLE SUR SEREIN

L'association de Chasse « Le bien aller » par l'intermédiaire de son président, M. DE CUYPER, a fait savoir au Maire qu'il renonçait à la location d'Hervaux et qu'en conséquence il était contraint de laisser également les bois communaux.
Deux prétendants se sont faits connaître.

Le Conseil Municipal considérant l'historique et la cohésion du plan de chasse **DÉCIDE** à l'unanimité des présents et des représentés de louer les bois communaux pour une surface de 22ha60 au prix annuel de 350 € révisable chaque année suivant le cours de l'indice de fermage à M. BALACE Daniel domicilié au 2 rue du Pré Gaumont 89200 Provency titulaire de la chasse d'Hervaux.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer le bail correspondant et d'établir le titre de recette.

11. CONVENTION D'ENLEVEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS SPECIFIQUES AVEC « PENELOPE ASSOCIATION »

Le Conseil Municipal au vu de l'excellence du service rendu par l'association en matière de reclassement d'archives, de papiers divers décide à l'unanimité des présents et des représentés de poursuivre cette collaboration et charge le Maire ou la 1^{ere} Adjointe de signer la convention correspondante.

12. DEMANDE DE DEMOLITION D'UN ABRI

Mme Sylvie BOURSIER résidant au Val de la Nef demande l'autorisation de démanteler une cabane en tôle qui a été érigée de longue date sur le domaine public. Elle ne figure pas au cadastre.

En conséquence le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise la démolition de cette cabane par les demandeurs.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

M. Jean-Michel SABAN signale qu'ils sont propriétaires d'un bâtiment à l'arrière et qu'ils souhaiteraient faire une ouverture. Le Maire lui répond qu'il devra faire une demande d'urbanisme qui sera enregistrée à la mairie puis instruite par les services de l'état.

13. QUESTIONS DIVERSES

- **DEMANDE DE SUBVENTION**

L'association JAVA en charge du Festivalon sollicite une subvention dans le cadre de l'animation du territoire.

Le Conseil Municipal accorde une somme de 200 € et charge le Maire de l'exécution de cette dépense.

- **DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGIQUE DE L'ELU LOCAL**

Lecture est donnée d'un courrier préfectoral en date du 9 Mars 2023 faisant référence au décret 2022-1520 du 6 novembre 2022 relatif au référent déontologique de l'élu local.

M. Jean-Pierre CARRÉ fait part de son avis sur l'inutilité de la désignation d'un référent malgré le fait que ce soit une obligation de la loi.

Est nommé M. Daniel FRAISSE à l'unanimité et une abstention.

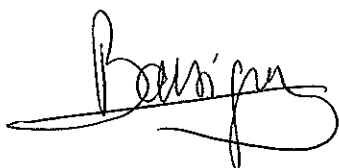
Le Conseil Municipal choisit de désigner M. FRAISSE Daniel comme référent de la commune de Joux-la-Ville et Précycy-le-Sec, il précise que M. FRAISSE exercera ses missions pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 mars 2026. Et précise que tout conseiller communal ou communautaire pourra saisir M. FRAISSE par lettre recommandée. Il est précisé que M. FRAISSE interviendra bénévolement.

- Mme Danielle TARTAGLIA signale qu'une ardoise est déplacée à la médiathèque. Il faudra en avertir la Communauté de Communes du Serein.
- M Frédéric CARRÉ fait part de sa désapprobation quant à la pose d'un stop rue de l'ancien réservoir. M. Jean-Michel SABAN reverra la question de l'emplacement car il semble qu'il ait été posé en propriété privée.
M. Frédéric CARRÉ insiste sur son désaccord sur les stops en général qui sont dangereux pour les camions, les tracteurs et tous les véhicules lourds qui sont longs à se lancer.
Il est évoqué le choix qu'on fait certaines communes d'instaurer la priorité à droite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

Le secrétaire de séance,

Frédérique BOUSIGNAC



Le Maire,
Jean-Claude LEMAIRE



COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Frédérique BOUSIGNAC	Alexandre BRETAGNE Absent excusé	Évelyne CALLEJA Absente excusée Donnant pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE
Frédéric CARRÉ	Jean-Pierre CARRÉ	Fabien CARRÉ Absent excusé
Cécilia CHAIF	Cloria JAOLAZA Absente excusée	Bertrand LEBLANC Absent excusé
Jean-Claude LEMAIRE	Sandra PICART Absente excusée Donnant pouvoir à Frédéric CARRÉ	Clément POINTEAU
Jean-Michel SABAN	Danielle TARTAGLIA	Jessica VASSEUR

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 09-2023	APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT
Délibération 10-2023	CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEY POUR ETUDE DE DISSIMULATION DE RESEAUX DE OUDUN
Délibération 11-2023	RECOURS A UN AVOCAT POUR ETUDE DE CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LA STATION-SERVICE
Délibération 12-2023	VENTE DES TRACTEURS (FIAT ET SAME)
Délibération 13-2023	CONFIRMATION ACCORD D'ACHAT DES TERRAINS DU FAUBOURG
Délibération 14-2023	DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX
Délibération 15-2023	LOCATION CHASSE – BOIS COMMUNAUX DE LA ROUTE DE L'ISLE SUR SEREIN
Délibération 16-2023	CONVENTION D'ENLEVEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS SPECIFIQUES AVEC « PENELOPE ASSOCIATION »
Délibération 17-2023	DEMANDE DE DEMOLITION D'UN ABRI
Délibération 18-2023	DEMANDE DE SUBVENTION
Délibération 19-2023	DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGIQUE DE L'ELU LOCAL